

Discriminants

En cas d'égalité de priorité, de barème et de rang et de sous-rang du vœu, l'algorithme utilise les discriminants suivants pour départager les candidats (cf. Fiche 2 § « Les affectations ») :

- Discriminant 1 : ancienneté de fonction Education nationale (date d'observation : 1^{er} septembre N-1)
- Discriminant 2 : ancienneté générale de service (date d'observation : 31 décembre N-1)
- Discriminant 3 : numéro aléatoire attribué à chaque participant (tirage au sort)

Tableau récapitulatif des éléments de barème au mouvement départemental			
Éléments de barème	Nb de points	Observations	Modalité
Expérience et parcours professionnel			
Ancienneté de fonction Education nationale	5	Par année d'ancienneté	automatique
Exercice en REP / REP+ / Écoles orphelines / Rural / Etab. à difficultés de recrutement	30	Pour 3 ans d'exercice continu dans même école	automatique
	60	Pour 5 ans et plus d'exercice continu dans même école	
Mesure de carte scolaire	250	Avec priorité retour sur poste de même nature dans l'école ou le RPI où le poste est supprimé	automatique
Situation familiale (demande à formuler pour le mercredi 1^{er} mars)			
Rapprochement de conjoints séparés pour raisons professionnelles	10	Pour une distance supérieure à 80 km entre le lieu d'affectation en Gironde et la résidence professionnelle du conjoint en Gironde ou dans un département limitrophe	sur demande
	10	Forfait supplémentaire à partir de la 2 ^{ème} année de séparation (quelle que soit la durée)	
Rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe	10	Pour une distance supérieure à 40 km entre les deux domiciles parentaux en Gironde	sur demande
	10	Forfait supplémentaire à partir de la 2 ^{ème} année de séparation (quelle que soit la durée)	
Parent isolé	4	Amélioration des conditions de vie de l'enfant	sur demande
Situation personnelle			
Situation médicale	50	Automatique pour RQTH en cours de validité enregistrée dans le dossier professionnel	automatique
	250	Avec avis favorable du médecin de prévention ; sur les vœux cohérents	sur demande
Vœu préférentiel	5	Sur le vœu simple positionné au rang 1 chaque année. Plafonné à 15 points	automatique
Enfant	1	Par enfant de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre N (pas de limite d'âge pour un enfant handicapé) Plafonné à 4 points	automatique